

INFORMATION AUX COMMUNES

Opération broyage sur les déchèteries de Saint-Etienne Métropole – Automne 2024

Cet automne 2024, Saint-Etienne Métropole expérimente une opération **gratuite** de broyage en déchèterie. Tout usager non professionnel apportant des branchages sur l'une des déchèteries où est organisée l'opération, pourra repartir avec son broyat.

L'opération se déroulera sur 4 déchèteries du territoire de **17h à 19h**, selon le calendrier suivant :

- **Du lundi 23 au vendredi 27 septembre sur la déchèterie de Firminy**
- **Du mardi 1er au vendredi 4 octobre sur la déchèterie de St Héand**
- **Du lundi 7 au vendredi 11 octobre sur la déchèterie de St Chamond**
- **Du lundi 14 au vendredi 18 octobre sur la déchèterie de St Etienne Soleil**

Les déchets verts acceptés sont les tailles de haies et les branchages de diamètre inférieur à 13 cm.

Ils seront broyés par un opérateur et les usagers pourront repartir avec leur broyat le jour-même.

Le broyat peut ensuite être utilisé de plusieurs façons, par exemple être incorporé dans le compost ou être mis en paillage au pied des arbres.

Dans le compost, il fera partie des déchets ligneux qui doivent représenter 1/3 du volume des déchets. Il apporte de la structure et évite que les déchets trop humides ne se décomposent mal et que cela crée de mauvaises odeurs.

Le paillage consiste à recouvrir le sol avec des matériaux d'origine végétale, comme différents déchets du jardin et notamment du broyat. Lors de l'utilisation de broyat, il existe un risque de blocage de la croissance des jeunes plants. L'idéal est de conserver le broyat pendant 6 mois avant de l'utiliser en paillage ou de l'utiliser après mise en place d'un compost nutritif ou d'un engrais azoté.

Plus d'informations sur l'utilisation du broyat sur le site internet.

+ d'infos

saint-etienne-metropole.fr

ou en appelant le

infos déchets

0 800 882 735

Appel gratuit
depuis un poste fixe